

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MOSELLE,  
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu la décision n° CA/PRH/2020-35 du 9 juillet 2020 relative aux lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service départemental d'incendie et de secours de la Moselle ;

Vu le tableau des effectifs du service départemental d'incendie et de secours de la Moselle ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Moselle ;

**ARRÊTE**


**Article 1** : Le tableau d'avancement au grade d'ingénieur principal est établi, au titre de l'année 2024, comme suit :

Nom	Prénom	Promouvable le
HOUILLON	Fabrice	01/01/2024

**Article 2** : Le président du conseil d'administration certifie le caractère exécutoire du présent acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux en annulation devant le tribunal administratif de Strasbourg(\*) dans le délai de deux mois à compter de la date du présent acte.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Pour le Président du Conseil d'Administration  
et par délégation  
le Contrôleur Général François VALLIER